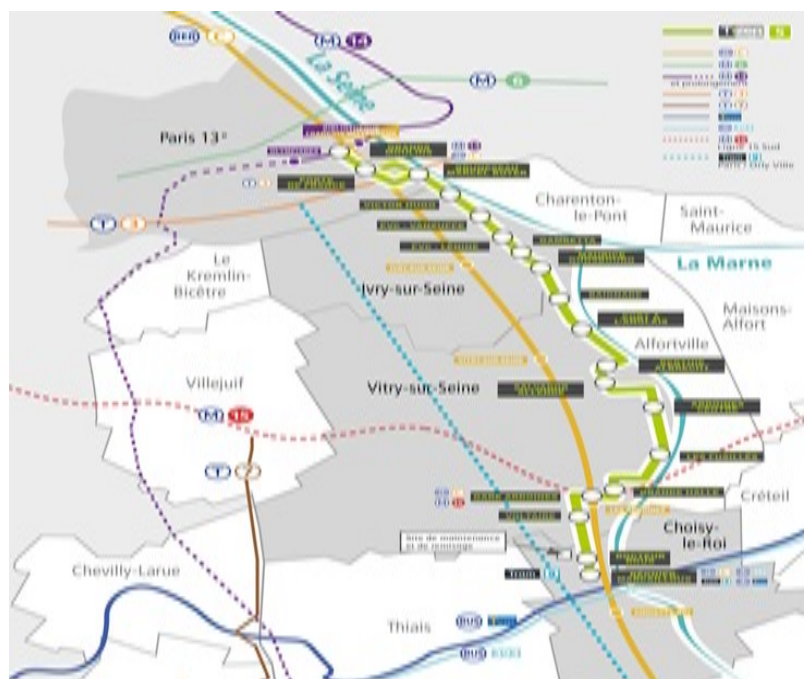


**DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE**

**COMMUNES DE  
VITRY-SUR-SEINE ET CHOISY-LE-ROI**

**ENQUETE PARCELLAIRE  
RELATIVE A LA MAITRISE FONCIERE DES PARCELLES NECESSAIRES A LA  
REALISATION DE LA LIGNE DE BUS EN SITE PROPRE DENOMMEE  
TZEN5 VALLEE DE LA SEINE**

**conduite du 22 mars au 6 avril 2021**



**AVIS MOTIVE D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**M. Claude POUHEY  
Commissaire Enquêteur**

**Remis le 6 mai 2021**

**Claude POUHEY**

## **CONTEXTE DE L'ENQUETE**

Le projet TZen 5 consiste en la réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service, entre Paris – station Bibliothèque François Mitterrand et Choisy-le-Roi – station Régnier Marcailloux sur le territoire de Seine Amont. La ligne en projet, d'une longueur de 9,5 km, composée de 19 stations, desservira les communes de Paris, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi sur les départements de Paris et du Val-de-Marne.

Le projet s'appuie sur le principe de circuler en site propre soit un espace dédié au TZen 5 sur la quasi-totalité du tracé. Dans ce contexte, la maîtrise d'emprises foncières est nécessaire pour la réalisation du projet.

Après une première enquête parcellaire conduite en 2019, le maître d'ouvrage, Ile de France Mobilités, a été obligé d'engager cette enquête parcellaire complémentaire pour maîtriser totalement les emprises foncières pour la réalisation du projet, leurs propriétaires et ayants droit pouvant prétendre à une indemnisation.

Les communes concernées par cette enquête complémentaire étaient Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi.

## **CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

La procédure d'enquête publique mise en œuvre dans le cadre de cette enquête parcellaire n'a pas conduit au recueil d'observations dans les deux registres mis à disposition du public et des parties prenantes dans les mairies de, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi.

Les trois visites constatées lors de la permanence de Choisy-le-Roi ne portaient pas sur des parcelles faisant partie du périmètre de la présente enquête parcellaire mais sur son voisinage.

**Sur la forme:** je n'ai pas relevé lors de l'examen du dossier, des échanges avec la maîtrise d'ouvrage et des discussions avec les personnes qui sont venues lors des permanences, d'anomalie ou de problème concernant directement la procédure et le dossier d'enquête.

### **Sur le fond :**

Considérant que :

- le processus de concertation et de communication mis en œuvre par le maître d'ouvrage est conforme à la réglementation en vigueur pour une enquête parcellaire ;
- les propositions de maîtrise foncière n'ont pas donné lieu à une remise en cause par le public,
- le plan parcellaire est compatible avec l'objet des travaux tel qu'il résulte de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) ;
- la maîtrise foncière des parcelles concernées par cette enquête est nécessaire à la réalisation du projet TZEN 5.

***En conséquence, je délivre un***

***AVIS FAVORABLE***

**à la maîtrise foncière des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de la ligne de bus en site propre dénommée « TZEN 5 Vallée de Seine » sur le territoire des communes de Vitry-sur Seine et de Choisy-le-Roi.**

**Le 6 mai 2021.**

**Le Commissaire Enquêteur**



**Claude POUHEY**